



MISSIONS DU DELEGUE PAYS DU HCTE ET PROFIL CIBLE

MISSION DU DELEGUE PAYS DU HCTE

Par délégation, les conseillers du HCTE sont chargés de réaliser **à l'échelle du pays de résidence**, les missions suivantes :

- représenter et défendre les intérêts de tous les Togolais et Togolaises de l'extérieur sans distinction aucune ;
- assurer la pleine participation des Togolais et Togolaises de l'extérieur au développement économique, social et culturel du Togo ;
- faciliter leur intégration dans la vie nationale ;
- participer à la promotion du rayonnement du Togo dans le monde ;
- faire mieux connaître et respecter les conventions, lois et règlements des pays d'accueil ;
- susciter des actions sociales susceptibles d'améliorer les conditions de vie des Togolais et des Togolaises de l'extérieur ;
- apporter toute assistance aux structures associatives togolaises dans la mesure des moyens disponibles ;
- promouvoir des activités culturelles et sportives au sein des communautés togolaises à l'extérieur ;
- servir d'interface entre le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Togolais de l'Extérieur et les associations et autres regroupements.

PROFIL CIBLE DU DELEGUE PAYS DU HCTE

Le profil visé pour être Délégué Pays repose sur les capacités et les qualités suivantes :

- expérience de gestion d'une instance comparable à une Délégation Pays du HCTE ;
- amour de son pays natal, le Togo et esprit patriotique ;
- respect des institutions de la République Togolaise
- engagement associatif, social ou d'autres natures avec le Togo ;
- capacité managériale et d'animation des groupes de travail et d'études ;
- rigueur dans le suivi des projets et des réalisations ;
- capacité à mobiliser les Togolais de l'extérieur pour réaliser des projets au Togo ;
- bonne écoute, sens du dialogue ;
- métiers ou activités ayant permis de valoriser ses atouts et talents pouvant servir le Togo ;